

- 1 INVESTIR
– CPG Marché canadien à faible volatilité, série 12F, Catégorie Conseillers

Divulgateion orale pour les ventes en personne ou par téléphone

Le CPG Marché canadien à faible volatilité, série 12F, (étant désigné « CPG Marché canadien à faible volatilité » ou étant désigné comme un « dépôt ») est régi par la réglementation fédérale. Lorsqu'un investisseur achète des dépôts par téléphone ou en personne, le conseiller doit à ce moment attirer l'attention de celui-ci sur certains renseignements ayant trait aux CPG Marché canadien à faible volatilité:

Terme et date d'échéance

Le CPG Marché canadien à faible volatilité a une durée de 5 ans et une clôture le 27 mai 2019. La date d'échéance tombera le 23 mai 2024 et la date d'évaluation tombera le 15 mai 2024.

Rendement de votre dépôt

Le versement à l'échéance au titre de vos dépôts sera lié au rendement de l'indice composé à faible volatilité S&P/TSX. Le capital des dépôts s'élèvera à 100 \$ chacun. Les dépôts ont pour objectif de placement de vous rembourser votre capital à la date de versement à l'échéance et de vous procurer un rendement variable si le rendement du portefeuille de référence est positif à la date d'évaluation.

Le versement du remboursement à l'échéance correspondra au montant par dépôt auquel vous avez droit à la date d'échéance en fonction du rendement du portefeuille de référence, lequel correspond à votre capital x (1 + rendement variable). Le rendement variable correspondra au pourcentage égal au produit (i) du rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation et (ii) du facteur de participation de 175,00 %, sous réserve d'un minimum de zéro. Le rendement du portefeuille de référence correspondra à la somme du rendement de l'actif de référence pondéré de chacun des actifs de référence composant le portefeuille de référence. Le rendement de l'actif de référence pondéré correspondra pour chaque actif de référence figurant dans le portefeuille de référence et pour toute journée, le produit (i) du rendement de l'actif de référence et (ii) de la pondération de l'actif de référence. Le rendement de l'actif de référence correspondra, pour chaque actif de référence figurant dans le portefeuille de référence et pour toute journée, un nombre pouvant être positif ou négatif, exprimé en pourcentage, calculé comme suit : (Niveau de clôture lors de ce jour / Niveau de clôture à la date d'émission) - 1.

Le rendement de l'actif de référence est un rendement du cours, et ne tiendra pas compte des dividendes et (ou) des distributions versés par les émetteurs ou les éléments constitutifs de l'actif de référence. Au 26 avril 2019, les dividendes et (ou) les distributions versés au titre de l'ensemble des émetteurs ou des éléments constitutifs de l'actif de référence dans le portefeuille de référence représentaient un rendement annuel d'environ 4,28 %, soit un rendement total d'environ 21,40 % pour la durée des dépôts, en présumant que le rendement est constant et que les dividendes et (ou) les distributions ne sont pas réinvestis.

Frais

- La Banque ne versera pas au placeur pour compte aucune commission de placement.

Facteurs de risque. Parmi ces facteurs de risque, mentionnons les suivants :

- Solvabilité de la Banque;
- Les investisseurs pourraient ne réaliser aucun rendement sur les dépôts;
- Risques liés à la nature non garantie des dépôts;
- Les dépôts pourraient être remboursés par anticipation aux termes d'un remboursement par suite de circonstances spéciales;
- Dépendance envers l'agent chargé des calculs;
- L'agent chargé des calculs pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts;
- Les opérations de couverture peuvent avoir une incidence sur les intérêts sous-jacents;
- La date d'évaluation pourrait être reportée si un cas de perturbation des marchés se produit à la date pertinente, ce qui peut avoir une incidence sur le versement à l'échéance;
- Le rendement de l'actif de référence ne reflétera pas la plus-value intégrale des actifs de référence compte tenu des dividendes et des autres distributions;
- Le rendement des dépôts pourrait ne pas traduire le rendement intégral du portefeuille de référence qu'un porteur pourrait réaliser s'il détenait l'actif de référence en propriété effective;
- Les porteurs n'ont aucun droit de propriété dans l'intérêt sous-jacent ni dans ses éléments constitutifs;
- Risques liés à la concentration. Les dépôts sont liés uniquement aux intérêts sous-jacents;
- Paiement différé;
- Changements législatifs, administratifs et réglementaires;
- Les dépôts ne sont pas visés par un prospectus;
- Vous n'aurez pas le droit de tirer parti de tout changement du niveau de clôture de tout actif de référence inclus dans le portefeuille de référence avant la date d'évaluation.

Facteurs de risque liés aux dépôts liés à des indices, notamment :

- Les cours;
- Modifications éventuelles d'un indice de référence;
- Les rajustements d'un indice de référence pourraient avoir une incidence négative sur la valeur des dépôts;
- Ni la Banque, ni le placeur pour compte, ne font de déclaration ni ne donnent de garantie quant à l'exhaustivité ou l'exhaustivité des renseignements sur l'indice de référence.

Les investisseurs devraient lire le document d'information daté du 3 mai 2019 pour obtenir l'information complète sur les facteurs de risque.

2 INVESTIR

– CPG Marché canadien à faible volatilité, série 12F, Catégorie Conseillers

Considérations et lignes directrices en matière de convenance

Un investissement dans les dépôts n'est pas convenable pour tous les investisseurs et même s'il l'est, ceux-ci devraient examiner la place accordée aux dépôts dans un plan d'investissement global, les dépôts pourraient convenir si :

- vous cherchez à protéger votre capital à l'échéance;
- vous cherchez un potentiel de rendement plus élevé dans un contexte de faibles taux d'intérêt;
- votre horizon de placement est le long terme, et vous êtes prêt à détenir les dépôts jusqu'à échéance;
- vous n'avez pas besoin d'un rendement assuré et vous ne vous y attendez pas et vous pouvez accepter que la valeur de votre investissement dans les dépôts diminue pendant la durée compte tenu de l'inflation;
- vous visez une participation à l'appréciation potentielle d'un portefeuille composé de chacun des actifs de référence;
- vous êtes prêt à assumer les risques décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans le document d'information;
- vous désirez une diversification de votre portefeuille dans différents secteurs du marché canadien au moyen de titres de sociétés à grande capitalisation boursière;
- pour tirer parti de la structure des dépôts et de la protection du capital à l'échéance, vous êtes prêt à renoncer au total du taux de dividendes et (ou) de distributions que fourniront les émetteurs ou les éléments constitutifs de l'actif de référence pendant la durée des dépôts jusqu'à l'échéance, en fonction de l'hypothèse voulant que le taux de dividendes et (ou) de distributions demeure constant et que les dividendes et (ou) les distributions ne sont pas réinvestis.

Les dépôts présentent certaines caractéristiques de placement qui diffèrent de celles des placements conventionnels à revenu fixe, en ce qu'ils pourraient ne pas vous procurer un rendement ou un flux de revenu avant l'échéance, ni un rendement à l'échéance, calculé en fonction d'un taux d'intérêt fixe ou variable qui est déterminable avant l'échéance. Contrairement au rendement de bon nombre de passifs-dépôts de banques canadiennes, le rendement des dépôts est incertain puisque si le portefeuille de référence ne produit pas un rendement positif les dépôts ne généreront aucun rendement sur votre investissement initial.

Aucun marché secondaire

Les dépôts ne seront pas cotés à une bourse de valeurs ou un autre marché, et aucun marché secondaire ne sera mis sur pied. Les CPG Marché canadien à faible volatilité ne sont pas rachetables par l'investisseur avant la date d'échéance indiquée au présent document d'information.

Droit d'annulation

Les investisseurs disposent d'un droit d'annulation qui doit être exercé dans un délai de deux jours ouvrables suivant, selon la dernière éventualité, (i) le jour auquel est conclue l'entente de souscription du CPG Marché canadien à faible volatilité ou (ii) le jour auquel le document d'information du CPG Marché canadien à faible volatilité est fourni à l'investisseur.

Modification des dépôts

Les modalités des dépôts peuvent être modifiées sans le consentement des porteurs si la modification ne porte pas gravement atteinte aux droits des investisseurs.

Conflit d'intérêts

La Banque, à titre d'agent chargé des calculs, pourrait avoir des intérêts économiques différents de ceux des porteurs, voire contraires à ceux-ci.

Incidences fiscales

L'investisseur résidant au Canada devra inclure le montant d'intérêt intégral couru sur les fonds déposés avant la date d'émission dans le calcul de son revenu pour son année d'imposition qui comprend la date d'émission pour l'application de la Loi. Dans le cas de placements dans un CPG à lié aux marchés non assorti d'un taux minimum garanti, les investisseurs ne sont habituellement pas tenus d'ajouter un montant à leur revenu relativement au CPG lié aux marchés pour une année donnée jusqu'à ce que la valeur finale du placement ait été calculée à l'échéance. À l'échéance, si l'investisseur reçoit de l'intérêt, il devra inclure le montant de cet intérêt à son revenu. Si l'investisseur met fin à son placement à l'égard d'une émission donnée, il pourrait être réputé recevoir de l'intérêt sur le CPG lié aux marchés au cours de l'année d'imposition où il a mis fin à son placement. **Veillez consulter votre conseiller en fiscalité relativement à votre situation.**

Accès aux renseignements

Tous les renseignements concernant les dépôts, incluant le plus récent cours acheteur des dépôts, sont disponibles sur demande auprès de votre conseiller en placement, ou sur le site web de la Banque à l'adresse www.bncsolutionsstructurees.ca.

Le texte ci-dessus est seulement un résumé des renseignements concernant le CPG Marché canadien à faible volatilité. Les investisseurs devraient lire le document d'information daté du 3 mai 2019 pour obtenir l'information complète relative à tous les aspects des dépôts. Les termes et expressions non définis dans ce document ont le sens qui leur sont attribué dans le document d'information du CPG Marché canadien à faible volatilité

